

VISITE MEDICALE mise à jour au 20 avril 2023

| Visite médicale en commission médicale primaire du Territoire de Belfort | | Visite médicale chez un médecin agréé consultant hors commission médicale |
|---|---|---|
| Suspension / Annulation pour ALCOOLEMIE | Suspension / Annulation pour STUPEFIANTS | Suspension / Annulation pour VITESSE |
| <p>Pièces à fournir aux médecins :</p> <p>> Bilan biologique sanguin (VGM + Gamma GT + CDT) de moins d'un mois le jour du rendez-vous</p> <p>> Le questionnaire médical dûment rempli et signé</p> <p>> 2 formulaires cerfa n°1480*02 « permis de conduire avis médical » téléchargés et pré-remplis (parties 1 et 2)</p> <p>> Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour)</p> <p>> 50 euros en espèce pour les frais d'examen à acquitter sur place</p> <p><u>Pour les suspensions fournir également :</u></p> <p>> Si la suspension est supérieure ou égale à 6 mois, les tests psychotechniques</p> <p>> La notification de l'arrêté et l'arrêté de suspension de conduire (réf 3F ou réf 1F) et/ou la décision judiciaire du tribunal (réf 7 ou composition pénale)</p> <p><u>Pour les annulations, fournir de plus :</u></p> <p>> Les résultats des tests psychotechniques</p> <p>> La copie de la décision judiciaire (référence 7)</p> | <p>Pièces à fournir aux médecins :</p> <p>> Bilan urinaire de recherche toxique de moins d'un mois le jour du rendez-vous</p> <p>> Le questionnaire médical dûment rempli et signé</p> <p>> 2 formulaires cerfa n°1480*02 « permis de conduire avis médical » téléchargés et pré-remplis (parties 1 et 2)</p> <p>> Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour)</p> <p>> 50 euros en espèce pour les frais d'examen à acquitter sur place</p> <p><u>Pour les suspensions fournir également :</u></p> <p>> Si la suspension est supérieure ou égale à 6 mois, les tests psychotechniques</p> <p>> La notification de l'arrêté et l'arrêté de suspension de conduire (réf 3F ou réf 1F) et/ou la décision judiciaire du tribunal (réf 7 ou composition pénale)</p> <p><u>Pour les annulations, fournir de plus :</u></p> <p>> Les résultats des tests psychotechniques</p> <p>> La copie de la décision judiciaire (référence 7)</p> | <p>Pièces à fournir aux médecins :</p> <p>> Le questionnaire médical dûment rempli et signé</p> <p>> 2 formulaires cerfa n°1480*02 « permis de conduire avis médical » téléchargés et pré-remplis (parties 1 et 2)</p> <p>> Une pièce d'identité en cours de validité (CNI, passeport, carte de séjour)</p> <p>> 36 euros en espèce pour les frais d'examen à acquitter sur place</p> <p><u>Pour les suspensions fournir également :</u></p> <p>> Si la suspension est supérieure ou égale à 6 mois, les tests psychotechniques</p> <p>> La notification de l'arrêté et l'arrêté de suspension de conduire (réf 3F ou réf 1F) et/ou la décision judiciaire du tribunal (réf 7 ou composition pénale)</p> <p><u>Pour les annulations, fournir de plus :</u></p> <p>> Les résultats des tests psychotechniques</p> <p>> La copie de la décision judiciaire (référence 7)</p> |

| | | |
|---|---|---|
| et / ou > la copie de la référence 44 (si la préfecture vous l'a transmise) et / ou > la copie de la 48 SI (si le ministère vous l'a adressée) | et / ou > la copie de la référence 44 (si la préfecture vous l'a transmise) et / ou > la copie de la 48 SI (si le ministère vous l'a adressée) | et / ou > la copie de la référence 44 (si la préfecture vous l'a transmise) et / ou > la copie de la 48 SI (si le ministère vous l'a adressée) |
|---|---|---|

| | | |
|---|---|--|
| Visite médicale en commission médicale primaire du Territoire de Belfort | | Visite médicale chez un médecin agréé consultant hors commission médicale |
| Suspension / Annulation pour ALCOOLEMIE | Suspension / Annulation pour STUPEFIANTS | Suspension / Annulation pour VITESSE |
| <p>Pour prendre un rendez-vous en commission médicale primaire :</p> <p>Connectez-vous sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort www.territoire-de-belfort.gouv.fr</p> <p>> prise de rendez-vous-passage en commission médicale ; > les modalités de rendez-vous et les documents à présenter le jour de la visite sont précisés sur le site.</p> | | <p>Pour prendre un rendez-vous chez un médecin agréé :</p> <p>Connectez-vous sur le site internet de la préfecture du Territoire de Belfort www.territoire-de-belfort.gouv.fr</p> |

- ➔ Tout dossier présenté incomplet en commission médicale primaire pourra être refusé par le ou les médecins et vous serez dans l'obligation de reprendre un rendez-vous.
- ➔ En cas d'aptitude médicale temporaire, vous êtes invité à reprendre un rendez-vous, 1 mois avant la date de fin de validité.
- ➔ A l'issue de la visite médicale, le médecin vous remet un exemplaire du certificat médical.

IMPORTANT

L'avis médical délivré par le médecin **ne vous autorise pas à conduire**.

Vous serez autorisé à conduire dès lors que votre aptitude (temporaire ou définitive) sera enregistrée par la préfecture et que le délai de suspension sera terminé.

PRECISIONS

Suite à une annulation du permis de conduire : vous devez repasser l'examen du permis de conduire :

> **Uniquement l'épreuve théorique (code)**, pour les personnes titulaires du permis de conduire depuis au moins 3 ans à la date de l'invalidation (notification de la 48SI du ministère), et sous réserve d'être inscrit dans une auto-école avant l'expiration du délai de 9 mois à compter de la date de restitution de votre permis ou de votre déclaration de perte ou de vol.

> **L'ensemble des épreuves (code et conduite) dans tous les autres cas.**

Nota : Si vous aviez plusieurs catégories de permis obtenues par examen et que vous souhaitiez les obtenir à nouveau, vous devez repasser chacune des catégories.

Pour **obtenir un nouveau permis**, vous devez faire les démarches en ligne sur le site :

www.ants.gouv.fr

Si vous ne disposez pas d'un accès internet, vous pouvez vous rendre à l'accueil de la préfecture qui dispose d'un point numérique où un médiateur vous accompagnera dans vos démarches.

